CREDOC

Consommation

ANNALES DU C.R.E.D.O.C.

Sou1963 - 3054 à 3057

1963 n° 3

juillet septembre

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION ■ DUNOD ÉDITEUR

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Claude GRUSON, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Ses travaux sont orientés par un Conseil Scientifique que dirige le président de son Conseil d'Administration.

Les travaux du C.R.E.D.O.C. se développent dans les cinq lignes suivantes :

— Étude de l'évolution de la consommation globale par produit et par groupe socio-professionnel.

— Analyse du comportement du consommateur et économétrie de la demande.

— Établissement de perspectives de consommation à moyen terme.

— Méthodologie de l'étude de marché des biens de consommation.

— Étude du développement urbain.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Exceptionnellement, ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut en outre exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics ou privés. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

MEMBRES DU BUREAU

Président : Claude GRUSON, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Vice-Présidents :

Francis-Louis CLOSON : Président Directeur-Général de la Société « Information et Publicité ».

Erwin GULDNER, Directeur des Affaires Commerciales au Secrétariat d'État au Commerce Intérieur.

Trésorier : Paul LEMERLE, Inspecteur des Finances, Chargé de Mission au Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité.

Secrétaire : Edgar POESSEL, Inspecteur Central du Trésor, Chef du Service Administratif et Financier du C.R.E.D.O.C.

Directeur : G. ROTTIER

Directeur adjoint : E.-A. LISLE

Toute reproduction de textes ou graphiques est autorisée sous réserve de l'indication de la source.

X^e année
N° 3 - juillet-septembre 1963

Consommation

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

30, rue d'Astorg — PARIS 8e

DUNOD
ÉDITEUR

92, rue Bonaparte PARIS-6e
Téléphone : DANton 99-15 C. C. P. PARIS 75-45

France : 42 F - Étranger : 50 F - Le numéro : 12 F

sommaire

ÉTUDES

* * *
Aspects de la croissance urbaine 1954-1962 3

Jean-Marie GRIFFON
Les activités tertiaires. 23

Andrée MIZRAHI, Arié MIZRAHI, Georges RÖSCH
Les champs d'action des équipements hospitaliers . . 61

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Marie GRIFFON
La structure urbaine de l'agglomération de New York 107

ASPECTS DE LA CROISSANCE URBAINE 1954-1962

L'urbanisation accompagne toujours le progrès économique. Sous des formes variées, les activités motrices de l'économie ont toujours été urbaines. Pendant la première révolution industrielle, la ville devenait le siège normal des grands établissements de production ; de nos jours, elle abrite en son centre de multiples entreprises prestataires de services, étroitement interdépendantes et croissant plus vite que le reste de l'économie. La ville et sa banlieue, centre d'emplois, sont en même temps le lieu de résidence d'un nombre croissant d'hommes qui se distinguent des populations rurales par leurs attitudes en face des biens matériels, leurs relations, leurs comportements. Le développement de la ville crée et modifie sans cesse les caractères d'une société urbaine, dont les besoins contribuent eux-mêmes puissamment à orienter la production. Enfin, la ville est un centre de services pour une large zone, dont l'étendue dépend de la nature des services considérés, de la qualité et de la spécificité des équipements qui les fournissent.

Cependant, il est paradoxal de constater que si le développement des villes, leur fonctionnement interne, leur hiérarchie et leurs relations, résultent de facteurs économiques fondamentaux, le fait urbain a été surtout étudié dans ses aspects architecturaux, sociologiques et géographiques. L'économie urbaine est une discipline neuve, apparue à peu près simultanément en Europe occidentale, dans les pays de l'Est et aux États-Unis dans les dix dernières années (1).

Le présent numéro de **Consommation** présente trois études très différentes d'économie urbaine.

Les activités tertiaires tente d'ordonner les différents concepts que recouvrent les termes de *secteur* et *d'emploi* tertiaires. Le développement des villes, particulièrement des centres des grandes agglomérations, dépend de la localisation des activités prestataires de services. Une typologie de ces activités, esquissée à partir du recensement de 1954 et qui devra être précisée lorsque des données plus récentes le permettront, montre que les liens entre les différents secteurs d'emplois tertiaires et leur répartition dans une ville sont plus importants pour en interpréter la croissance que le nombre total de ces emplois.

---

(1) Un des premiers textes français posant le problème d'une étude économique du fait urbain est paru dans cette revue : G. ROTTIER, Développement économique et équipement urbain, **Consommation** n° 1, 1963. Cette étude soulevait évidemment beaucoup plus de questions que les recherches engagées depuis sa rédaction ont pu en résoudre.
Le comportement des consommateurs urbains a été étudié dans plusieurs articles de « Consommation », particulièrement N. TABARD : Consommation et niveau de vie de quelques groupes sociaux, **Consommation,** n° 2, 1961 et A. PITROU : Croissance industrielle et développement du commerce dans le Bassin de Berre, **Consommation**, n° 4, 1962.

Les champs d'action des équipements hospitaliers étudie l'attraction de ces équipements sur la population d'une région et sa variation avec la distance. Sur cet exemple, l'article amorce l'étude des relations de complémentarité et de concurrence entre différentes agglomérations. Une telle étude est nécessaire pour définir les fonctions relatives de villes voisines, analyser l'armature urbaine d'une région et tenter d'orienter les politiques de développement et d'équipement de ses agglomérations.

Enfin, **la structure urbaine de l'agglomération de New York : Métropolis,** rend compte de l'étude la plus importante et la plus complète qui ait été publiée sur le développement et l'économie interne d'une grande agglomération.

En introduction au numéro, cette note (1) présente quelques repères sur la croissance urbaine de 1954 à 1962. Il ne s'agit que de la première étape d'une recherche qui devra être prolongée. Au moment où nous rédigeons, seuls sont en effet disponibles le dénombrement et les premiers résultats les plus globaux du sondage au 1/20 du recensement de 1962. Ces résultats permettent une description sommaire de quelques aspects du développement urbain ; ils ne suffisent pas à en amorcer l'explication.

I. — COMMUNES ET AGGLOMÉRATIONS URBAINES

Le caractère urbain d'une unité géographique peut être défini de plusieurs façons qui se recoupent partiellement sans être identiques. On peut considérer les formes d'activités économiques localisées dans cette unité, les caractères sociologiques de la population qui y réside, la nature et la qualité des équipements existants et des services qu'ils rendent à une population plus étendue. Aucun de ces points de vue ne permet cependant une définition précise dépourvue d'ambiguïté. Dans cette note, nous utiliserons uniquement les définitions statistiques proposées par l'I.N.S.E.E.

Pour les statisticiens, la notion de base est celle *d'agglomération de population,* définie comme « la population vivant dans des maisons avoisinantes, constituant un groupe tel qu'aucune maison ne soit séparée de la plus proche de plus de 500 mètres, et qui comprend au moins 50 personnes » (2).

L'agglomération urbaine est une unité géographique constituée par une commune (ou un ensemble de communes) sur le territoire de laquelle se trouve une agglomération de population d'au moins 2 000 habitants. Par définition, toute commune appartenant à une agglomération urbaine est une commune urbaine.

Pratiquement, la délimitation des agglomérations urbaines multicommunales soulève certaines difficultés.

On retiendra surtout qu'actuellement les communes urbaines comprennent :

a) toutes les communes, isolées ou non, ayant sur leur territoire une agglomération ou partie d'agglomération d'au moins 2 000 habitants;

b) certaines communes limitrophes des précédentes.

---

(1) Rédigé par G. ROTTIER, le texte repose sur un travail commun engagé par la division de la démographie de l'I.N.S.E.E. et le service d'économie urbaine du C.R.E.D.O.C. Les matériaux utilisés ici ont été préparés au C.R.E.D.O.C. par J. M. MARIN et P. RANCHON.

(2) Cf. Le FILLATRE : Nouvelle délimitation des agglomérations urbaines utilisée par l'I.N.S.E.E., **Études Statistiques,** n° 1, janvier-mars 1961.

La liste des agglomérations urbaines a été établie par l'I.N.S.E.E. en 1961 (1). Elle vaut pour les recensements de 1954 et de 1962. La population urbaine de 1954 est la population des agglomérations urbaines définies en 1961. La population urbaine de 1962 est la somme de la population des mêmes agglomérations et des communes isolées qui, rurales en 1954, sont devenues urbaines en 1962. La définition d'agglomérations autour de ces nouvelles communes urbaines n'a pas encore été tentée.

Il est important de remarquer qu'antérieurement, seules étaient considérées comme urbaines les communes de plus de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu (catégorie *a* ci-dessus). Le tableau suivant montre que le passage de l'ancienne à la nouvelle définition modifie considérablement la part de la population urbaine dans la population totale en 1954.

L'utilisation de l'ancienne définition conduit en outre à surestimer à la fois la croissance urbaine et la diminution de la population rurale de 1954 à 1962. L'erreur vient notamment de ce qu'une part de l'évolution indiquée dans les colonnes (2) et (3) correspond au passage du seuil de 2 000 habitants par des communes qui faisaient déjà partie d'agglomérations urbaines multicommunales en 1954.

	Population totale	ANCIENNE DÉFINITION Population		NOUVELLE DÉFINITION Population	
		urbaine	rurale	urbaine	rurale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1954	42 777	23 947	18 830	25 565	17 212
%	100	56,0	44,0	59,6	40,4
1962	46 359	28 693	17 569	29 477	16 876
%	100	62,0	38,0	63,6	36,4
$\frac{1962}{1954} \times 100$	106	120,0	93,3	115,3	98,0

Dans la suite de cette note, nous utiliserons autant que possible la nouvelle définition des communes urbaines. Nous ne nous limiterons cependant pas uniquement à la distinction entre rural et urbain. Nous considérerons également différentes tailles d'agglomérations. Les tailles considérées correspondront dans tous les cas à la population de 1962. C'est-à-dire que nous étudierons la variation dans le temps d'*ensembles fixes d'agglomérations* définies par leur taille en 1962. Procéder autrement est trompeur, les résultats étant alors très liés au passage accidentel d'une ou quelques agglomérations d'une tranche à l'autre.

On peut le voir sur un exemple : la population des 33 agglomérations de province qui avaient plus de 100 000 habitants en 1962 a augmenté de 16,5 % de 1954 à 1962. Si l'on considère les agglomérations de plus de 100 000 habitants à chaque recensement, on obtient une croissance de 23,5 %. La différence traduit uniquement le fait que cinq agglomérations (Besançon, Nîmes, Amiens, Caen et Dunkerque) ont passé le seuil de 100 000 habitants entre les deux recensements (2).

(1) Cf. Le FILLATRE : op. cit.

(2) La même erreur élémentaire d'interprétation est souvent faite par les auteurs qui traitent de la « désertion des campagnes » et y incluent, par inadvertance, la part de la diminution de la population rurale qui correspond à la croissance de communes passant le seuil des 2 000 habitants agglomérés.

Dans la plupart des pays industriels, la définition de la population urbaine à partir du concept d'agglomération est complétée par la définition d'unités statistiques plus larges comprenant, outre les agglomérations de résidences, des zones rurales liées étroitement à une ou plusieurs agglomérations urbaines par des relations économiques ou sociologiques dont les migrations quotidiennes de main-d'œuvre sont parmi les plus marquantes.

Un premier effort dans ce sens avait été, en France, la définition du complexe résidentiel de l'agglomération de Paris qui comprend une zone d'attraction qui ne fait pas partie de l'agglomération elle-même, mais en est étroitement dépendante. Cette notion a été étendue à l'ensemble du territoire par la définition des « zones de peuplement industriel ou urbain » (Z.P.I.U.) qui sont (1) : des « ensembles de communes dépassant largement le cadre des agglomérations urbaines et où :

a) Il y a une certaine homogénéité de peuplement, en particulier une faible part de cultivateurs ;

b) il y a d'importants échanges de main-d'œuvre ;

c) l'activité industrielle s'est créée ou développée en raison de la proximité d'une grande ville, des richesses du sous-sol ou encore de la présence d'un grand axe de communications ».

Dans la description régionale de l'urbanisation que nous présenterons dans le § 3, nous considérerons principalement la population des agglomérations de 5 000 habitants et plus, et subsidiairement celle des zones de peuplement industriel ou urbain. En général, l'estimation de la population de 1962 introduite dans les tableaux est aussi comparable que possible à celle de 1954. Elle est corrigée non seulement des différences de définitions, mais de l'incidence de l'allongement du service militaire et de l'augmentation du nombre d'élèves internes (2).

2. — ASPECT GÉNÉRAL DE L'URBANISATION

Avant d'étudier les variations régionales de l'urbanisation, quelques repères généraux, spatiaux et chronologiques, peuvent être utiles. Ils n'ont qu'un rôle d'introduction et doivent être considérés à titre indicatif. La comparaison des proportions de population urbaine sur une très longue période ou entre des pays de structure différente pose de délicats problèmes de définition qu'il n'est pas dans l'objet de cette note d'aborder.

La population des agglomérations urbaines représentait 58,5 % de la population totale en 1954 ; 63,5 % en 1962. Malgré son urbanisation rapide, la France est encore beaucoup moins urbaine que les pays industriels voisins : vers 1955, le pourcentage de population urbaine était par exemple de 80 % en Grande-Bretagne et de 70 % en Allemagne fédérale, 50 % de la population britanique et 30 % de la population allemande vivaient dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants ; les pour-

---

(1) Définition extraite de P. Le FILLATRE : Les zones de peuplement industriel ou urbain, I.N.S.E.E., 1962.

(2) Les données permettant de constituer ces tableaux figurent dans les fascicules oranges du recensements de 1962 : « Population légale et statistiques communales complémentaires », I.N.S.E.E., 1963 ; sections II : villes et agglomérations urbaines ; III : communes rurales ; IV : zones de peuplement industriel ou urbain. Ces fascicules ont été établis sous la direction de M. Le FILLATRE, administrateur à l'I.N.S.E.E. Pour 1962, la population dite « comparable », s'obtient par addition des colonnes b, v et w des fascicules. La définition de cette population figure dans l'introduction des fascicules, section C. La population « comparable » est légèrement supérieure à la « population 1962, définition 1954 », figurant dans la colonne c des fascicules.

centages correspondants étaient pour la France de 33 % en 1954 et 36 % en 1962 en tenant compte de Paris ; ils descendaient à 17 % et 24 % si on écarte l'agglomération parisienne.

TABLEAU I

Évolution des populations urbaine et rurale de la France de 1851 à 1962

	1851	1901	1921	1936	1954	1962
Population urbaine (1) :						
Région Parisienne (2)	1 570	4 121	5 103	6 200	6 677	8 035
Reste de la France	7 736	12 541	13 103	15 777	17 269	20 957
Total	9 306	16 662	18 206	21 977	23 946	28 992
Population rurale	27 146	24 019	21 004	19 935	18 831	17 250
Population totale	36 452	40 681	39 210	41 912	42 777	46 242

(1) Ancienne définition : Population des communes ayant 2 000 habitants ou plus agglomérés au chef-lieu à la date de chacun des recensements.
(2) Région Parisienne : Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise.
Source : Recensements démographiques. Population 1962, définition 1954.

Cependant, l'urbanisation de la France s'est accélérée de 1954 à 1962, à la fois sous l'effet du progrès économique et de l'augmentation de la population totale. Le tableau I résume l'évolution de la population française de 1851 à 1952 ; établi selon l'ancienne définition des communes urbaines et rurales, il n'est pas exactement comparable aux autres données de cet article. La nouvelle définition que nous lui avons préférée n'est évidemment pas utilisable pour une comparaison à très long terme : il faudrait en effet établir, pour chacune des années retenues de 1851 à 1936, la liste des communes composant les agglomérations urbaines selon les mêmes critères que celle de 1961. Cela reviendrait à étudier à quelle date chacune des communes figurant dans le document de 1961 s'est effectivement agglomérée aux autres communes qui lui sont maintenant contiguës : les données existantes ne le permettent pas en général.

Pour interpréter la variation des populations rurale et urbaine de 1851 à 1962, il convient de retenir que ces concepts s'appliquent à un nombre d'unités statistiques qui varie d'une période à l'autre, au fur et à mesure que des communes antérieurement rurales dépassaient le seuil des 2 000 habitants agglomérés. Nous avons vu que la différence entre les deux notions était particulièrement importante de 1954 à 1962 (1). Aussi est-il préférable d'utiliser la nouvelle définition pour cette période.

(1) Rappelons que, selon la nouvelle définition des communes urbaines, les données du tableau I deviendraient, pour 1954 et 1962 :

				Dont	
	Total	Rural	Urbain	R. Parisienne	Province
1954	42 777	17 212	25 565	6 914	18 651
1962	46 353	16 876	29 477	8 012	21 465

Pour interpréter le tableau 1, il est intéressant de le traduire en taux annuels de variation. Nous nous bornerons aux trois périodes 1851-1901 ; 1921-1936 ; 1954-1962, afin d'éliminer l'influence possible des guerres (tableau 2) :

TABLEAU 2

Taux annuels de croissance (%)

	1851 à 1901	1921 à 1936	1954 à 1962	
			A) Ancienne définition	B) Nouvelle définition
Population urbaine				
Total	1,17	1,26	(2,42)	1,80
Région parisienne	1,95	1,31	(2,34)	1,86
Province	0,97	1,25 (*)	(2,45)	1,78
Population rurale	— 0,24	— 0,35	(— 1,1)	— 0,25
Population totale	0,22	0,45	(0,98) (**)	1,01 (**)

(*) Ce taux est notablement affecté par la forte surestimation de la population de Lyon et de Marseille au recensement de 1936. Bien que les données utilisées aient introduit une correction de cette surestimation, elle a été certainement trop prudente. Il semble raisonnable d'admettre que le vrai taux de croissance de la population urbaine de province n'ait guère été supérieur à 1,1 % par an de 1921 à 1936.

(**) La différence vient de ce que la colonne A a dû utiliser l'estimation de la « population de 1962, définition 1954 » alors que la colonne B a pu être établie en termes de «population comparable» (cf. note 1, page 6).

On peut dégager quatre résultats importants du tableau précédent :

— Le taux de croissance de la population totale a quintuplé par rapport à la deuxième moitié du XIX^e siècle et doublé depuis l'entre deux guerres. Plus que la reprise du progrès économique, cette mutation démographique domine toute interprétation de la croissance urbaine récente.

— La croissance urbaine s'est fortement accélérée après 1954 : son taux annuel est supérieur de plus moitié aux taux antérieurs.

— La région parisienne a connu, de 1851 à 1901, un taux de croissance urbaine double de celui de la province. Il lui était encore supérieur de 10 à 25 % (compte tenu de la correction à apporter à la population de Lyon et de Marseille en 1936) entre les deux guerres, pour en devenir voisin de 1954 à 1962. *La croissance des agglomérations de province s'est donc enfin amorcée.* Nous verrons dans le § 4 qu'elle s'est également généralisée à l'ensemble des régions.

— Le fort taux d'urbanisation de 1954 à 1961 ne doit pas être considéré indépendamment du taux de croissance de la population totale. La population rurale a très peu diminué, malgré la forte décroissance (— 25 %) de la population active agricole. Mais tout le croît démographique du pays s'est porté sur les villes, se répartissant entre l'agglomération parisienne et l'ensemble des agglomérations de province *en proportion de leur population en 1954.*

3. — DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA POPULATION URBAINE EN 1962

Nous avons analysé à l'intérieur de chaque région de programme, les agglomérations urbaines (définies en 1961 par l'I.N.S.E.E.) selon leur population au recensement de 1962. Cela définit différents sous-ensembles d'agglomérations déterminés par la population en 1962 et la région. Les tableaux 3 et 4 décrivent l'évolution de 1936 à 1962, de la population totale de certains de ces sous-ensembles.

CARTE I

Les zones d'urbanisation en 1962

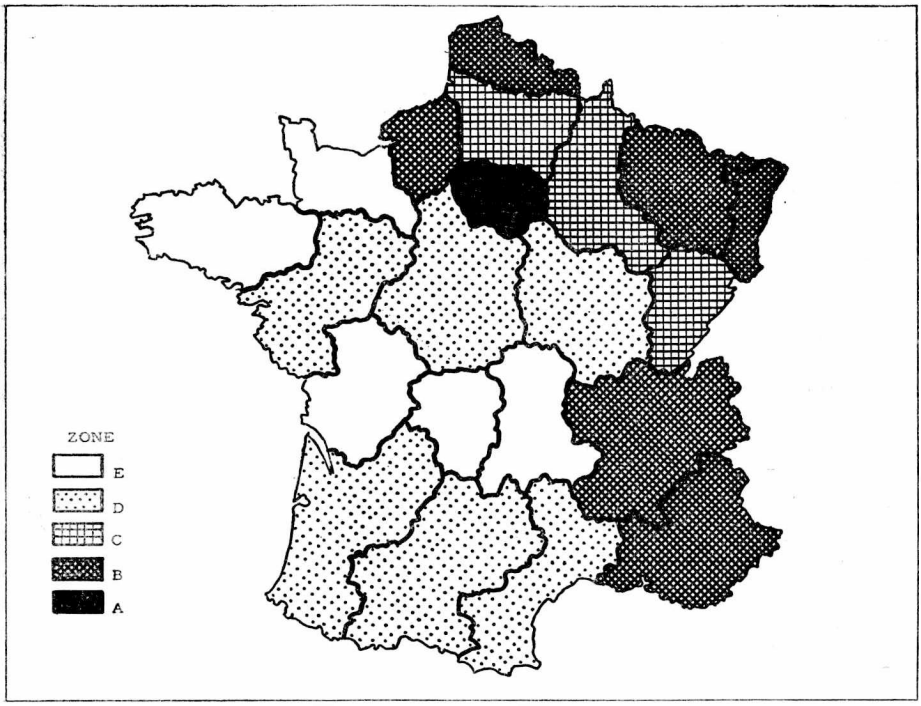

L'examen des tableaux 3 et 4 permet de diviser la France en cinq grandes zones qui sont représentées sur la carte I. La première (zone A) est la région parisienne. Elle est tellement particulière du point de vue de la population urbaine qu'aucun commentaire n'est nécessaire pour justifier qu'on l'isole. Nous nous bornerons donc à examiner la province, en considérant surtout la part de la population qui vit dans les agglomérations de 5 000 habitants et plus. Pour simplifier l'exposé, nous convenons d'appeler ce pourcentage le *degré d'urbanisation.*

Six régions qui forment la zone B ont un *degré d'urbanisation* supérieur à la moyenne de la province ; ce sont la Haute-Normandie, le Nord, la Lorraine, l'Alsace, le Rhône-Alpes et la Provence. Elles ont en même temps un pourcentage particulièrement faible de population vivant sur les fermes (1). Une analyse plus fine pourrait établir l'existence ou prévoir la

(1) Nous désignons ainsi la population des ménages dont le chef est agriculteur, actif ou retraité. Cette population est habituellement appelée la « population vivant de l'agriculture ». Il s'agit d'un terme qui devient impropre, puisque ces ménages comprennent une part notable d'actifs non agricoles et ont une part encore plus importante de leurs ressources d'origine non agricole.

TABLEAU 3

Part de la population urbaine dans la population totale des régions de programme en 1962, 1954 et 1936

RÉGIONS DE PROGRAMME (*)	Population totale 1962 (en milliers)	PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE VIVANT EN 1962 DANS LES			PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE VIVANT EN 1954 DANS LES			PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE VIVANT EN 1936 DANS LES		
		agglomérations de 5 000 hab. ou plus en 1962 (%)	agglomérations de 2 000 hab. ou plus en 1962 (%)	zones de peuplement industriel et urbain en 1962 (%)	agglomérations de 5 000 hab. ou plus en 1962 (%)	agglomérations de 2 000 hab. ou plus en 1962 (%)	zones de peuplement industriel ou urbain en 1962 (%)	agglomérations de 5 000 hab. ou plus en 1962 (%)	agglomérations de 2 000 hab. ou plus en 1962 (%)	zones de peuplement industriel ou urbain en 1962 (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1. Nord	3 637	72,9	80,2	91,3	71,6	78,8	91,4	69,9	77,8	89,5
2. Provence	3 106	75,0	79,3	83,7	73,2	77,5	82,9	69,3	74,3	78,2
3. Lorraine	2 196	58,2	66,1	88,4	54,9	63,1	86,4	53,4	60,0	84,3
4. Rhône-Alpes	4 000	58,2	63,7	78,4	43,9	59,2	74,6	49,8	55,0	70,0
5. Haute-Normandie	1 394	59,8	63,3	77,3	55,8	59,3	74,2	56,5	59,6	73,6
6. Alsace	1 312	52,4	62,7	84,9	50,1	60,3	83,5	49,1	60,4	82,5
7. Languedoc	1 541	47,3	59,3	66,0	43,9	55,9	62,0	41,7	53,2	59,9
8. Champagne	1 202	46,0	53,3	72,3	42,1	49,2	69,0	42,4	47,8	67,1
9. Franche-Comté	927	45,4	51,6	71,6	41,6	46,0	67,1	37,0	43,1	64,1
10. Aquitaine	2 310	44,3	48,5	58,7	41,7	46,0	55,3	38,5	42,4	51,0
11. Midi-Pyrénées	2 055	40,7	48,1	55,1	36,8	43,8	50,6	31,4	37,9	44,1
12. Bourgogne	1 433	42,2	47,1	59,7	37,0	42,0	55,5	34,3	38,9	51,2
13. Picardie	1 474	39,0	46,9	72,0	35,3	42,7	68,5	33,7	41,3	67,0
14. Pays de la Loire	2 450	40,6	46,8	57,2	37,0	43,0	53,4	32,9	38,9	49,0
15. Centre	1 852	38,8	45,6	55,3	34,2	40,9	50,5	30,8	37,6	46,5
16. Auvergne	1 270	36,9	44,9	54,9	33,5	40,9	50,9	28,4	35,3	44,7
17. Bretagne	2 384	36,4	40,6	48,4	32,2	36,3	44,2	29,0	32,6	40,4
18. Basse-Normandie	1 202	33,6	39,8	51,3	29,4	35,4	46,6	27,6	33,4	43,7
19. Poitou-Charentes	1 445	33,1	38,1	47,4	32,2	34,9	43,5	26,4	30,8	38,2
20. Limousin	732	32,4	37,7	45,2	29,0	34,0	41,1	23,8	28,1	34,7
1 à 20. France (sans région parisienne)	37 922	50,0	56,5	68,7	46,3	52,5	65,0	43,4	49,5	61,3
21. Région parisienne	8 431	94,3	95,1	98,6	93,8	94,5	98,2	93,8	94,4	98,1
1 à 21. France entière	46 353	58,1	63,5	74,1	55,1	59,9	70,8	52,2	56,9	67,6

(*) Régions classées par pourcentage de population urbaine décroissant en 1962 (colonne 3).

Source : Recensements de 1962, 1954 et 1936.

TABLEAU 4

Répartition de la population totale selon le type de communes de résidence ou selon le type d'activité en 1962
(en milliers d'habitants)

RÉGIONS DE PROGRAMME	Population totale	Population des agglomérations de 2 000 habitants ou plus	POPULATION VIVANT DANS LES										Proportion de la population vivant de l'agriculture
			agglomérations de 100 000 ou plus		agglomérations de 5 000 à moins de 100 000		agglomérations de 2 000 à moins de 5 000		communes rurales dans Z.P.I.U.		communes rurales hors Z.P.I.U.		
			Nombres absolus	%	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1. Nord	3 637	2 917	1 564	43,0	1 088	29,9	265	7,3	405	11,1	315	8,7	8,2
2. Provence	3 106	2 462	1 340	43,2	989	31,8	133	4,3	138	4,4	506	16,3	11,9
3. Lorraine	2 196	1 451	605	27,6	672	30,6	174	7,9	489	22,3	256	11,6	8,9
4. Rhône-Alpes	4 000	2 545	1 407	35,2	919	23,0	219	5,5	589	14,7	866	21,6	16,0
5. Haute-Normandie	1 394	883	546	39,2	288	20,7	49	3,5	195	14,0	316	22,6	14,6
6. Alsace	1 312	823	466	35,5	222	16,9	135	10,3	291	22,2	198	15,1	11,7
7. Languedoc	1 541	914	227	14,7	502	32,6	185	12,0	103	6,7	524	34,0	28,8
8. Champagne	1 202	641	242	20,1	311	25,9	88	7,3	228	19,0	333	27,7	18,5
9. Franche-Comté	927	478	100	10,8	321	34,6	57	6,1	185	20,0	264	28,5	17,9
10. Aquitaine	2 310	1 121	462	20,0	560	24,2	99	4,3	234	10,1	955	41,4	29,0
11. Midi-Pyrénées	2 055	989	329	16,0	508	24,7	152	7,4	144	7,0	922	44,9	31,9
12. Bourgogne	1 433	675	155	10,8	449	31,3	71	5,0	180	12,6	578	40,3	23,2
13. Picardie	1 474	689	115	7,8	459	31,1	115	7,8	370	25,1	415	28,2	19,5
14. Pays de la Loire	2 450	1 144	606	24,7	388	15,8	150	6,1	256	10,5	1 050	42,9	30,8
15. Centre	1 852	844	280	15,1	438	23,6	126	6,8	179	9,7	829	44,8	26,1
16. Auvergne	1 270	571	162	12,8	308	24,2	101	8,0	127	10,0	572	45,0	30,2
17. Bretagne	2 384	967	296	12,4	570	23,9	101	4,2	186	7,8	1 231	51,7	33,9
18. Basse-Normandie	1 202	478	119	9,9	284	23,6	75	6,3	138	11,5	586	48,7	32,7
19. Poitou-Charentes	1 445	550	—	—	478	33,1	72	5,0	134	9,3	761	52,6	32,7
20. Limousin	732	276	120	16,4	117	16,0	39	5,3	55	7,5	401	54,8	37,8
France sans région parisienne (1 à 20)	37 922	21 418	9 141	24,1	9 871	26,0	2 406	6,4	4 626	12,2	11 878	31,3	21,7
Région parisienne	8 431	8 012	7 694	91,3	251	3,0	67	0,8	297	3,5	122	1,4	1,8
France entière	46 353	29 430	16 835	36,3	10 122	21,8	2 473	5,3	4 923	10,8	12 000	25,8	18,0

Source : Recensement 1962. Population totale 1962 comparable.

formation prochaine dans cette zone de grandes régions urbaines à plusieurs centres, marquées par l'unité des caractères économiques, d'étroites interdépendances dans les zones d'influences des équipements et des relations de domination des centres urbains sur les zones rurales. Ces phénomènes ont été mis en lumière par Jean Gottmann dans son analyse pénétrante de la structure urbaine du Nord-Est des États-Unis (1).

TABLEAU 5

Caractéristiques principales des zones A à E

Zones	Régions	Population totale en % de la France	Population vivant dans les agglomérations de 5 000 hab. et plus en 1962 (%)	Population rurale et vivant dans les agglomérations de moins de 5 000 hab. en 1962 (%)	Population vivant sur les fermes (%)
A	Parisienne	18,2	94,3	5,7	1,8
B	Haute-Normandie ; Nord ; Lorraine ; Alsace ; Rhône-Alpes ; Provence	33,7	64,6	35,4	11,9
C	Picardie ; Champagne ; Franche-Comté	7,8	43,0	57,0	18,8
D	Bourgogne ; Centre ; Pays de la Loire ; Aquitaine ; Midi-Pyrénées ; Languedoc	25,1	42,1	57,9	28,7
E	Bretagne ; Basse-Normandie ; Auvergne Poitou-Charentes ; Limousin	15,2	34,9	65,1	33,2

La transposition de cette analyse devrait fournir une hypothèse raisonnable pour décrire et expliquer au moins six grandes « régions urbaines » qui sont toutes dans notre zone B : la vallée de la Basse-Seine qui apparaîtra probablement comme un prolongement direct de la région parisienne ; le Nord, qui devrait être considéré dans ses liaisons avec les régions urbaines belges et néerlandaises, l'alignement Nancy-Metz-Thionville (et, ici encore, ses prolongements étrangers) ; les vallées de la Saône et du Rhône autour de Lyon, liées au Bassin de Saint-Étienne et à Grenoble ; Marseille et le delta du Rhône ; la côte d'Azur.

(1) Jean GOTTMANN : « Megalopolis » ; **Twentieth Century Fund**, New York, 1961.

La zone C comprend la Picardie, la Champagne et la Franche-Comté. Ces trois régions ont un caractère commun très particulier. Leur *degré d'urbanisation* est inférieur à la moyenne, mais la part de leur population vivant dans des zones de peuplement industriel ou urbain est particulièrement forte, alors que la part de leur population vivant sur les fermes est faible. Il s'agit donc de régions principalement industrielles, mais écologiquement et géographiquement encore peu urbaines.

Si l'on regroupe les zones B et C, on retrouve la division classique du pays entre la région parisienne, la France de l'Est et la France de l'Ouest. Il semble bien qu'en restant dans les limites actuelles des régions de programme, tous les critères économiques convergent pour justifier cette division. Une analyse plus fine aboutirait cependant à préciser différemment les limites des deux moitiés : l'est de la Bourgogne est probablement plus homogène à la Franche-Comté et à la région Rhône-Alpes qu'aux régions de l'Ouest.

Les régions de la France de l'Ouest se répartissent elles-mêmes en deux groupes, formant les zones D et E, qui ne sont pas d'un seul tenant, mais se divisent chacune en deux bandes Est-Ouest distinctes. La zone D comprend la Bourgogne, le Centre et les pays de la Loire, et également l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le Languedoc (1).

La zone E, la moins urbanisée, comprend la Basse-Normandie, la Bretagne, le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Auvergne.

Les caractéristiques principales des zones que nous avons définies sont résumées dans le tableau 5. La dispersion de ces caractéristiques dans chaque zone peut être facilement observée en se reportant au tableau 3.

4. — QUELQUES ASPECTS DE LA CROISSANCE URBAINE

La division de la France en cinq grandes zones que nous avons esquissée dans le paragraphe précédent est un élément fondamental de la structure urbaine et de la géographie économique de notre pays. L'examen du tableau 3 montre en effet qu'on aurait abouti aux mêmes zones en appliquant les critères simples que nous avons retenus aux données de 1936 ou de 1954. Le développement économique rapide que nous avons connu depuis la guerre n'a donc pas entraîné de mutation dans l'équilibre urbain des principales régions du pays, contrairement à ce qu'on a pu observer au Royaume Uni de 1930 à 1940 et aux États-Unis depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Cependant, les tableaux 3 et 6 montrent que l'écart entre les zones s'est régulièrement réduit, en même temps que des changements de rang significatifs se produisaient dans les zones B et E (2). Les rapports des *degrés d'urbanisation* étaient de 1 à 2,15 entre les zones extrêmes de Province et de 1 à 3,35 entre les régions extrêmes (région parisienne exclue) en 1936. Ils sont respectivement de 1 à 1,98 et 1 à 2,52 en 1954 ; 1 à 1,86 et 1 à 2,31 en 1962.

---

(1) La définition des zones retenues n'aurait pas varié si nous avions considéré les agglomérations de 2 000 habitants et plus au lieu de 5 000 et plus, à l'exception du Languedoc qui serait passé dans la zone B. Cela vient de l'importance de la population agricole du Languedoc vivant dans des agglomérations de 2 000 à 5 000 habitants.

(2) Interversion de la Provence et du Nord, de Rhône-Alpes et de l'Alsace dans la zone A ; de la Bretagne et du groupe Poitou-Charentes ; Limousin ; Basse-Normandie dans la zone E.

TABLEAU 6

Évolution du degré d'urbanisation et de ses composantes, 1936-1962

Zones	Régions	Variation de la population des agglomérations de 5 000 hab. et plus en 1962 (%)			Variation du reste de la population (%)			Variation de la population totale (%)			Degré d'urbanisation (%)		
		1936-1954	1954-1962	1936-1962	1936-1954	1954-1962	1936-1962	1936-1954	1954-1962	1936-1962	1936-1954	1954-1962	1936-1962
A	Parisienne	8,0	15,7	25,0	4,9	8,7	14,1	7,8	15,2	24,2	93,8	93,8	94,3
B	Haute-Normandie ; Nord; Lorraine; Alsace; Rhône-Alpes ; Provence	7,9	15,9	25,0	— 2,4	2,5	0	3,7	10,8	14,9	59,3	61,7	64,6
C	Picardie ; Champagne ; Franche-Comté	5,5	17,9	24,4	— 0,6	— 0,2	— 0,8	1,7	6,8	8,6	37,5	38,9	43,0
D	Bourgogne ; Centre ; Pays de la Loire ; Aquitaine ; Midi-Pyrénées ; Languedoc	12,3	15,4	29,6	— 3,5	— 1,3	— 4,8	2,0	5,0	7,1	34,8	38,4	42,1
E	Bretagne Basse-Normandie ; Auvergne ; Poitou-Charentes ; Limousin	12,0	14,5	28,3	— 5,8	— 3,4	— 9,0	3,6	10,2	14,2	27,6	31,1	34,9
	Total France.....	8,9	15,7	26,0	— 3,3	— 0,4	— 3,7	3,0	8,4	11,6	52,2	55,1	58,1

Le tableau 6 montre que ce rétrécissement doit être interprété avec quelque soin. La population des agglomérations de 5 000 habitants et plus a augmenté à peu près du même taux dans les cinq zones, surtout de 1954 à 1962. La réduction de l'écart entre les zones vient, en fait, de ce que la population rurale (et des agglomérations de moins de 5 000 habitants) et donc la population totale, ont évolué très différemment d'une zone à l'autre. L'écart s'est réduit parce que la population rurale (et des petites agglomérations) a diminué le plus rapidement dans les zones les moins urbanisées.

La croissance urbaine paraît donc peu différente de l'une à l'autre des cinq grandes zones que nous avons définies. Le tableau 7 étudie la croissance selon la taille des agglomérations en 1962. Ici encore, peu de différences apparaissent. Le seul fait très net est que la croissance s'accélère quand on passe des agglomérations de moins de 5 000 habitants à celles de plus de 20 000. Mais dans ce dernier groupe qui représente la part la plus importante de la France urbaine, on n'observe pas d'influence nette de la taille de l'agglomération sur son taux de croissance.

TABLEAU 7

Croissance de la population urbaine entre 1954 et 1962 par catégorie de taille des agglomérations

Taille des agglomérations	Accroissement de la population entre 1954 et 1962 (en %)
Agglomérations de la Région Parisienne	15,9
100 000 habitants et plus	16,5
20 000 à moins de 100 000 habitants	17,2
5 000 à moins de 20 000 habitants	12,7
2 000 à moins de 5 000 habitants	9,6
Ensemble des agglomérations	15,3

On n'observe pas non plus d'effet régional net qu'on puisse considérer *a priori* comme significatif. Certes, la croissance des agglomérations de 5 000 habitants et plus entre 1954 et 1962 varie suivant la région entre 10 et 21,3 %, la moyenne étant de 15,7 % pour l'ensemble de la France (tableau 8). Les taux de croissance moyenne par région sont représentés sur la carte II, qui dégage une structure régionale beaucoup moins nette que la carte I. L'examen des lignes et des colonnes du tableau 8 met en évidence une telle dispersion de la croissance des agglomérations d'une région suivant leur taille et des agglomérations d'une catégorie de taille donnée entre les régions qu'il n'est pas besoin de calcul pour rejeter à peu près certainement l'existence d'un effet propre soit à la région, soit à la taille, dans la croissance des agglomérations. Cette conclusion est renforcée par l'examen des tableaux annexes qui indiquent la croissance de toutes les agglomérations de 20 000 habitants et plus : la variation de la population s'étale entre — 5,3 et + 62,3 % quand on passe d'Escoublac à Évreux. A l'intérieur de chaque région, on observe également des différences considérables.

La variation de la population d'une agglomération dans le temps paraît donc indépendante de sa taille et de sa localisation régionale. Cette conclu-

TABLEAU 8

Accroissement de la population urbaine par région et par catégorie de taille des agglomérations 1954-1962

(en %)

RÉGIONS DE PROGRAMME	Agglomérations de 5 000 hab. et plus (1)	DONT DANS LES AGGLOMÉRATIONS EN 1962			
		De 5 000 à moins de 20 000 hab. (2)	De 20 000 à moins de 100 000 hab. (3)	De 100 000 à moins de 200 000 hab. (4)	200 000 hab. et plus (5)
Nord	10,0	7,5	12,3	12,4	8,4
Provence	19,4	22,2	21,3	—	18,1
Lorraine	19,1	20,1	16,4	23,1	19,7
Rhône-Alpes	18,7	11,1	20,2	—	21,0
Haute-Normandie	17,0	16,4	24,5	—	15,7
Alsace	12,8	10,1	11,3	13,6	14,3
Languedoc	15,2	14,1	12,6	19,4	—
Champagne	15,7	16,9	14,0	14,1	—
Franche-Comté	21,3	7,9	30,1	33,1	—
Aquitaine	11,1	18,4	14,5	—	5,8
Midi-Pyrénées	15,1	9,7	9,7	—	20,9
Bourgogne	18,1	17,8	15,9	23,5	—
Picardie	17,6	15,6	19,4	16,1	—
Pays de la Loire	16,1	7,9	22,4	19,3	14,1
Centre	19,5	12,7	21,8	20,3	—
Auvergne	12,4	9,9	10,6	17,6	—
Bretagne	15,0	4,6	17,4	24,1	—
Basse-Normandie	17,5	11,5	11,2	34,2	—
Poitou-Charentes	15,5	8,2	17,0	—	—
Limousin	10,2	5,6	15,6	11,8	—
France (sans R. P.)	15,8	12,7	17,2	19,0	15,2
Région Parisienne	15,7	5,1	28,1	—	15,5
France entière	15,7	12,8	17,3	19,0	15,0

sion suggère d'importantes pistes de recherches. L'examen rapide que nous avons tenté des premiers résultats du recensement de 1962 suggère qu'elles sont raisonnables. Elles ne pourront être explorées, ville par ville, que quand des résultats plus détaillés du recensement, indiquant la structure de l'emploi dans les principales agglomérations, seront publiés.

Si l'on fait abstraction de la variation de la population comptée à part, qu'il est facile d'éliminer, et des modifications dans les migrations quotidiennes de main-d'œuvre et les taux d'activité de la population résidente qui sont en général lentes, la population d'une agglomération dépend fondamentalement des emplois qui y existent. Leur évolution dépend elle-

CARTE II

Croissance urbaine de 1954 à 1962

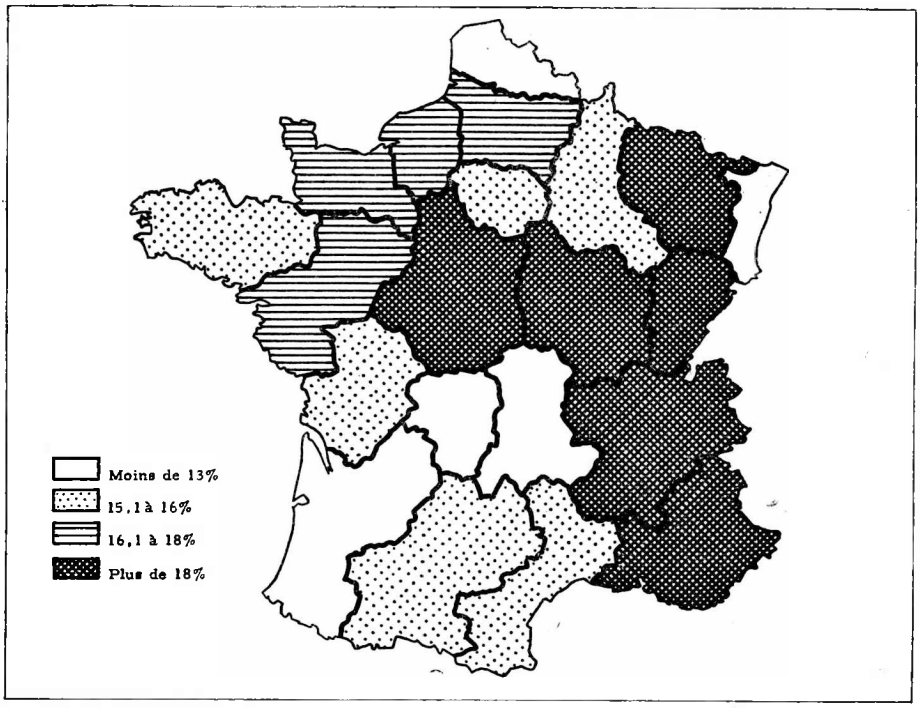

même d'activités industrielles ou tertiaires majeures qui forment la base économique (1) de l'agglomération. Expliquer la croissance urbaine est donc fondamentalement un problème économique. Ce n'est que dans des conditions particulières qui ne sont pas celles de la France (2) que ce phénomène se traduit par une structure régionale très nette dans la croissance des agglomérations.

Le développement de l'emploi dans les activités de base de l'économie d'une ville peut dépendre de deux ordres de facteurs. D'une part, les déci-

(1) Ce concept, qui se relie à la notion d'activités induites et de multiplicateur local d'emploi a été particulièrement bien défini dans Charles M. TIEBOUT : The Community Economic Base Study, Commitee for Economic Development, New-york D. C., 1962.

(2) Mais qui étaient, par exemple, celle du Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres.

sions d'implantation nouvelle d'établissements importants, industriels ou tertiaires, d'autre part le développement des activités déjà existantes dans l'agglomération.

Toutes les études faites jusqu'à présent (1) montrent que le second facteur a été le plus puissant dans la plupart des agglomérations françaises. Il a entraîné une croissance de l'emploi assez étroitement liée, dans chaque agglomération, à la répartition des divers secteurs économiques qu'on y observait en 1954 et à leur croissance nationale. Il semble que, contrairement à la situation de la plupart des autres pays industriels, la répartition des secteurs économiques varie plus entre agglomérations dans une région qu'entre régions.

Les implantations nouvelles ne paraissent pas avoir eu elles-mêmes de polarisation régionale suffisamment marquée pour donner une structure nette à l'urbanisation. Dans le cadre d'une politique d'aménagement qui visait, jusqu'à une époque assez récente, à freiner la croissance de la région parisienne plutôt qu'à privilégier la croissance de régions bien définies, les localisations semblent avoir été déterminées par des facteurs économiques ou extra-économiques plus liés au caractère particulier des agglomérations elles-mêmes que des régions.

---

(1) Spécialement, les travaux non publiés exécutés pour le compte du Commissariat Général du Plan à l'occasion de la préparation des programmes de modernisation et d'équipement des principales agglomérations françaises.

ANNEXE

La population des agglomérations de plus de 20000 habitants en 1962 et son évolution de 1954 à 1962 par région de programme.

ANNEXE

La population des agglomérations de plus de 20 000 habitants en 1962 et son évolution de 1954 à 1962 par région de programme

Régions et agglomérations	Population (en milliers)	Taux de croissance 1954-1962 (en %)
Nord		
Lille	432	8,3
Roubaix	340	8,5
Lens	258	7,4
Valenciennes	172	13,8
Douai	134	11,3
Dunkerque	121	26,8
Bruai	108	— 2,6
Boulogne	89	16,3
Calais	74	15,9
Denain	65	7,4
Maubeuge	63	12,5
Arras	58	19,0
Béthune	44	9,1
Bully-aux-Mines	42	4,5
Cambrai	40	16,1
Armentières	37	6,4
Libercourt	33	20,0
Nœux-les-Mines	32	2,4
Saint-Omer	24	10,6
Pecquencourt	23	45,1
Wingles	22	2,3
Sommain	22	7,4
Anniche	21	7,6
Lorraine		
Nancy	211	13,7
Metz	151	18,1
Thionville	125	25,8
Hagondange	118	27,6
Longwy	51	20,0
Forbach	50	4,5
Épinal	46	15,2
Merlebach	36	27,2
Verdun	30	21,7
Villerupt	28	23,2
Saint-Dié	25	12,1
Sarreguemines	25	21,5
Luneville	23	1,1
Languedoc		
Montpellier	126	26,4
Nîmes	102	14,2
Perpignan	84	19,7
Béziers	74	13,8
Alès	48	13,2
Carcassone	42	13,3
Sète	36	7,9
Narbonne	35	8,2
La Grand-Combe	21	— 1,7
Rhône-Alpes		
Lyon	884	18,7
Saint-Etienne	288	10,8
Grenoble	235	43,7
Roanne	71	10,1
Valence	69	28,7
Saint-Chamond	66	8,4
Annecy	58	36,5
Chambéry	57	27,5
Romans-sur-Isère	35	17,3
Bourg-en-Bresse	34	27,0
Vienne	29	6,4
Annemasse	26	30,1
Givors	26	17,8
Villefranche-sur-S.	26	12,4
Montélimar	21	23,9
Bretagne		
Rennes	158	24,0
Brest	138	24,3
Lorient	78	32,1
Saint-Brieuc	52	17,7
Quimper	48	16,3
Saint-Malo	41	11,8
Vannes	32	12,8
Provence		
Marseille	804	16,8
Nice	309	19,4
Toulon	227	19,8
Avignon	78	17,9
Cannes	73	18,8
Aix	70	28,7
Bastia	50	17,7
Antibes	46	24,2
Arles	42	11,1
Ajaccio	42	25,9
Fréjus	32	35,9
Hyères	31	7,0
Grasse	26	19,4
Menton	26	17,6
Salon-de-Provence	22	24,4
Martigues	21	40,2
Aubagne	21	20,6
Gap	21	21,3
Orange	20	17,0

Haute-Norman.		
Rouen	325	16,5
Le Havre	231	14,6
Elbeuf	41	9,2
Évreux	41	62,3
Dieppe	36	13,3
Aquitaine		
Bordeaux	462	5,8
Bayonne	91	17,0
Pau	83	26,7
Périgueux	52	7,3
Agen	39	10,0
Arcachon	32	8,5
Bergerac	25	6,8
Dax	23	19,4
Mont-de-Marsan	22	26,3
Libourne	20	5,1
Auvergne		
Clermont	162	17,6
Montluçon	67	12,8
Vichy	47	5,7
Moulins	35	5,8
Le Puy	33	12,9
Aurillac	26	15,7
Basse-Norman.		
Caen	119	34,2
Cherbourg	70	6,7
Alençon	27	20,8
Lisieux	22	16,8
Alsace		
Strasbourg	302	14,3
Mulhouse	164	13,6
Colmar	58	11,8
Haguenau	21	7,5
Midi-Pyrénées		
Toulouse	329	20,9
Tarbes	60	21,2
Montauban	42	9,1
Albi	40	14,2
Castres	38	12,1
Carmaux	24	14,2
Rodez	23	11,3
Mazamet	22	10,8
Millau	21	11,9
Limousin		
Limoges	120	11,8
Brive	42	15,6
Poitou		
Angoulême	76	19,7
La Rochelle	75	18,1
Poitiers	71	22,0
Niort	42	15,5
Chatellerault	33	18,5
Rochefort	31	0,8
Saintes	26	9,7
Cognac	24	11,9
Royan	21	27,9
Fougères	25	5,6
Morlaix	22	5,5
Picardie		
Amiens	115	16,1
Saint-Quentin	66	13,8
Creil	48	26,6
Beauvais	35	30,7
Compiègne	34	17,5
Soissons	32	19,5
Laon	26	18,4
Tergnier	26	14,1
Abbeville	22	13,7
Franche-Comté		
Besançon	99	33,1
Montbéliard	96	43,1
Belfort	64	14,4
Dôle	25	13,4
Bourgogne		
Dijon	155	23,5
Chalon-sur-Saône	51	21,2
Nevers	50	13,3
Montceau	50	5,4
Le Creusot	37	14,4
Mâcon	33	26,1
Auxerre	32	19,7
Sens	24	12,9
Loire		
Nantes	328	14,1
Angers	136	16,8
Le Mans	142	21,7
Saint-Nazaire	70	38,2
Laval	41	18,8
Cholet	37	24,8
Escoublac-la-B.	28	— 5,3
La Roche-sur-Yon	24	25,1
Saumur	24	20,1
Champagne		
Reims	145	13,1
Troyes	98	15,1
Mézières	57	13,5
Châlons-sur-Marne	45	17,8
Saint-Dizier	35	37,7
Épernay	26	3,6
Sedan	24	17,6
Chaumont	24	13,4
Centre		
Tours	153	19,3
Orléans	128	22,0
Bourges	66	17,0
Châteauroux	52	26,6
Chartres	48	26,1
Blois	38	25,5
Montargis	36	16,4
Vierzon	31	9,5
Dreux	24	36,6

Source : Recensement 1962 et 1954. Population 1962 « comparable ».